

27 SEPTEMBRE 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-HENRI-DE-TAILLON TENU À LA SALLE DU CONSEIL AU 504 RUE PRINCIPALE À SAINT-HENRI-DE-TAILLON, LE 27^E JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2010 À 19 HEURES SOUS LA PRÉSENCE DE M. ANDRÉ PARADIS, MAIRE.

SONT PRÉSENTS :

PASCAL GILBERT	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 1
ÉRIC MORICE,	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 2
GERMAIN LEMAY	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 3
MARIO FORTIN	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 4
LUC FORTIN	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 5
DONALD PILOTE	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 6

Est également présente : Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la session par M. le Maire

M. le maire constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents.

3915-09-2010

Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Morice, APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

Que l'ordre du jour soit accepté comme suit:

ORDRE DU JOUR

- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Renouvellement pose de conduites, accessoires et mise en place de matériaux granulaires - Octroi au plus bas soumissionnaire conforme
- Renouvellement de conduite des rues Ouellet et Hôtel-de-Ville, fournitures de matériaux aqueduc et égout – Octroi au plus bas soumissionnaire
- Mandat au consultant - gestion des travaux – Renouvellement de conduite des rues Ouellet et Hôtel-de-Ville
- Mandat au consultant surveillance – Pose de conduite, accessoires et mise en place de matériaux granulaires
- Programme climat municipalité, recommandation de réaliser un inventaire et un plan d'action conforme au Programme et délégation de signature pour convention
- Levée de la séance

ADOPTÉE

Ajournement de la séance spéciale

Le conseiller Pascal Gilbert propose ajournement de la séance spéciale à 19 h 05.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers.

Reprise de la séance spéciale ajournée à 19 h 05, à 19 h 20 le 27 septembre 2010.

3916-09-2010

Renouvellement pose de conduites des rues Ouellet et Hôtel-de-Ville, accessoires et mise en place de matériaux granulaires - Octroi au plus bas soumissionnaire conforme

ATTENDU QUE pour le renouvellement de conduites des rues Ouellet et Hôtel-de-Ville, la municipalité a procédé à un appel d'offre public;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été déposées concernant le renouvellement de conduites des rues Ouellet et Hôtel-de-Ville, dont notamment :

Les entreprises Rosario Martel	1 179 780.79 \$ (taxes incluses)
Inter-Projet	1 552 885.47 \$ (taxes incluses)

ATTENDU QUE les deux soumissionnaires ont déposé des soumissions conforme;

ATTENDU QUE le consultant de la municipalité M. Gaétan Bouchard, ing., de la firme Cegertec recommande au conseil le plus bas soumissionnaire conforme;

PAR CONSÉQUENT,

Il est Proposé par le conseiller M. Mario Fortin
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des conseillers,

QUE la présente constitue l'adjudication du contrat du renouvellement de conduite des rues Ouellet et Hôtel-de-Ville aux entreprises Rosario Martel pour 1 179 780.79 \$ taxes incluses.

QUE la présente autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tout document pour donner effet à la présente si nécessaire.

ADOPTÉE

3917-09-2010

Renouvellement de conduite des rues Ouellet et Hôtel-de-Ville, fournitures de matériaux aqueduc et égout – Octroi au plus bas soumissionnaire

ATTENDU QUE pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout dans le cadre du renouvellement de conduite des rues Ouellet et Hôtel-de-Ville, la municipalité a procédé à un appel d'offre public;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été déposées concernant la fourniture de matériaux aqueduc et égout, dont notamment :

Produits BCM	190 498.81 \$ (taxes incluses)
Wolseley plomberie	197 840.44 \$ (taxes incluses)

ATTENDU QUE les deux soumissionnaires ont déposé des soumissions conforme;

ATTENDU QUE le consultant de la municipalité M. Gaétan Bouchard, ing., de la firme Cegertec recommande au conseil le plus bas soumissionnaire conforme;

PAR CONSÉQUENT,

Il est Proposé par le conseiller M. Éric Morice,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des conseillers,

QUE la présente constitue l'adjudication du contrat de fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout à Produits BCM pour 190 498.81 \$ taxes incluses.

QUE la présente autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tout document pour donner effet à la présente si nécessaire.

ADOPTÉE

3918-09-2010

**Mandat au consultant - gestion des travaux –
Renouvellement de conduite des rues Ouellet et Hôtel-de-
Ville**

ATTENDU QU'une soumission a été demandée à la firme Cégertec pour la location de surveillant de chantier concernant le renouvellement de conduite des rues Ouellet et de l'Hôtel-de-Ville;

ATTENDU QUE la proposition est présentée sous forme d'enveloppe fermée;

ATTENDU QUE le prix pour 360 heures de surveillance est de 21 590.00 \$ plus les taxes en vigueur.

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Donald Pilote,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon accepte l'offre de Cégertec pour la location de surveillant de chantier concernant le renouvellement de conduite des rues Ouellet et Hôtel-de-Ville et ce au montant ferme de 21 590.00 \$ plus les taxes en vigueur.

ADOPTÉE

3919-09-2010

**Mandat au consultant surveillance et ingénierie – Pose de
conduite, accessoires et mise en place de matériaux
granulaires**

ATTENDU QU'une soumission a été demandée à la firme Cégertec pour la surveillance et ingénierie concernant la pose de conduite, accessoires et mise en place de matériaux granulaires;

ATTENDU QUE la proposition est présentée sous forme d'enveloppe fermée;

ATTENDU QUE le prix total de surveillance et ingénierie est de 10 703.00 \$ plus les taxes en vigueur.

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Morice,

APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon accepte l'offre de Cégertec pour la surveillance et ingénierie concernant la pose de conduite, accessoires et mise en place de matériaux granulaires et ce au montant ferme de 10 703.00 \$ plus les taxes en vigueur.

ADOPTÉE

3920-09-2010 **Programme climat municipalités, recommandation de réaliser un inventaire et un plan d'action conforme au Programme et délégation de signature pour convention**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du programme Climat municipalités, au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Germain Lemay,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE le conseil municipal de Saint-Henri-de-Taillon désigne Madame Rachel Bourget, directrice générale, à titre de signataire de la convention d'aide financière et de tout autre document subséquent en lien avec la demande d'aide financière dans le cadre du programme Climat municipalités;

QUE le conseil municipal de Saint-Henri-de-Taillon s'engage à réaliser un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et à établir un plan d'action afin de réduire ses émissions, le tout conformément aux exigences énumérées dans les annexes 1 et 2 du cadre normatif du programme Climat municipalités.

ADOPTÉE

Certificat de crédits disponibles

Je, soussignée, Rachel Bourget, certifie qu'il existe des crédits disponibles pour acquitter les dépenses du 3916, 3917, 3918, 3919, du présent procès-verbal.

Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière

3921-09-2010 **Levée de la séance**

A 19 h 35 l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Éric Morice de lever la séance

André Paradis,
Maire

Rachel Bourget,
directrice générale et secrétaire-trésorière